

COMMUNE DE  
KERBACH

DEMANDE DE DEROGATION SCOLAIRE

-----

en vue de l'admission dans une école primaire - maternelle\*  
de .....

(à adresser respectivement en double exemplaire : au Maire de la commune de résidence, à l'Inspecteur (trice) Départemental(e) de l'Education Nationale, au Maire de la commune de.....)

Je soussigné(e) NOM.....PRENOM.....

domicilié(e) à COMMUNE.....code postal.....

N°.....RUE.....,

demande en qualité de représentant légal de l'enfant - des enfants ci-après,  
qu'il(s) soit(ent) ou reste(ent) scolarisé(s) à .....

| Nom et prénom de l'enfant | Date de naissance | Ecole souhaitée |
|---------------------------|-------------------|-----------------|
|                           |                   |                 |
|                           |                   |                 |
|                           |                   |                 |
|                           |                   |                 |

Motif précis de la demande de dérogation (joindre impérativement toutes pièces justificatives nécessaires : certificat médical, attestation d'emploi des parents ...

---

---

---

---

Je certifie exact les renseignements portés ci-dessus.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

(signature)

\*Barrer les mentions inutiles

EXTRAIT DE LA LOI DE DECENTRALISATION

-----

La commune de résidence participe aux dépenses de la commune d'accueil. La répartition des dépenses d'entretien se fait par accord entre les communes concernées.

A défaut d'accord, la répartition des dépenses est fixée par le Commissaire de la République après avis du Conseil de l'Education Nationale.

Si la commune de résidence dispose d'établissements permettant la scolarisation des enfants (capacité d'accueil), le choix d'une autre école par les parents sera soumis à l'avis du Maire.

La commune de Kerbach ne participera pas aux frais de fonctionnement de l'établissement.

ACCORD

du Maire de la Commune de résidence.

REFUS

A KERBACH le \_\_\_\_\_

Le Maire,

AVIS de l'Inspecteur (trice) Départemental(e) de l'Education Nationale.

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

ACCORD

du Maire de

REFUS

A \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Le Maire

Cette dérogation est valable pour une année.